



FONDÉE EN 1778.

THE GAZETTE,

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

Ce journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par:
 Ses articles de fonds hors ligne.
 Ses rapports commerciaux les plus complets.
 Ses dépêches télégraphiques les plus récentes.
 Ses nouvelles du jour les plus intéressantes.
 Ses comptes-rendus légaux les plus exacts.
 La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifique bâtiments sur la rue St. François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissances,
- Alliées,
- Cartes d'affaires,
- Étiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- Ac. Ac. Ac.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Province qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur en copieux.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On règle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégraphie, sont exécutées avec ponctualité et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montreal, 12 Octobre, 1871.

Avis du Gouvernement.



AVIS AUX ENTEPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soumissionnaire, et en double "SOUMISSIONS" pour la MAISON DE DOUANE MONTREAL, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MARDI MIDI, le SEPT NOVEMBRE C. PRANT, pour CHASSIS DOUBLES,

PORTES DOUBLES, et autres travaux requis à la Maison de Douane à Montréal.

On pourra examiner les Plans et Spécifications au Bureau de la Douane, à Montréal, où on pourra obtenir toutes autres informations.

Le département ne s'engage cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
 OTTAWA, 31 Octobre 1871.
 Montréal, 1er Novembre 1871.



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,
 OTTAWA, 28 Octobre, 1871.

DESCOMPTÉ autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 11 par cent.

K. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés, à le publier.



AVIS.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,
 QUÉBEC, 16 Octobre 1871.

IL EST DONNE AVIS que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée le, ou avant le vingt-septième jour de Novembre prochain.

G. M. MUIR,
 Greffier de l'Ass. Lég.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de récler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle" de Québec), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (précisément et clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
 Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
 Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 12 octobre 1871.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CITOYENS (DU CANADA).

FEU, VIE, ACCIDENT ET FIDELITE.

CAPITAL—UN MILLION DE PIASTRES.

BUREAU PRINCIPAL:

175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Directeurs:

SIR HUGH ALLAN, PRÉSIDENT.
 EDWIN ATWATER, C. J. BRYDGES.
 ADOLPHE ROY, HENRY LYMAN.
 N. B. CORSE, GEORGE STEPHEN.

Risques contre le Feu et sur la Vie pris aux conditions les plus favorables. Fidélité des employés garantie, et Polices contre les Accidents émanées.

Cette compagnie étant canadienne et soutenue par les plus forts capitalistes, a droit et sollicite l'appui du public canadien.

Des détails complets sur chaque département peuvent être obtenus au bureau principal ou d'aucun des agents.

G. B. MUIR,
 Gérant du Département du Feu.

EDWARD STARK,

Gérant du Département de la Vie et des Accidents.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DE WATERTOWN, N.Y.

ÉTABLIE EN 1852.

ACTIF \$601,563.97.

Deposé entre les mains du Gouvernement pour le bénéfice des assurés Canadiens, \$100,000

Président: JOHN C. COOPER. Secrétaire: ISAAC MUNSON.

E. H. GOFF, Agent Général.

DIRECTEURS CANADIENS:

Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre d'Agriculture.
 Hon. FRANK SMITH, Sénateur.
 B. BENOIT, Ecr., M.P.
 JOHN CRAWFORD, Ecr., C.R., M.P., et Président de la Banque Royale Canadienne.
 JOHN TURNER, Ecr., (de Sessions, Turner & Co.) Toronto.
 ALEX. MANNING, Ecr., Toronto.

SUCCESSALE: 235 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Cette compagnie borne ses affaires à l'assurance des bâtiments de ferme et des résidences détachées et de leur contenu, elle peut émettre des polices de cette description à environ la moitié du taux ordinairement chargé par les compagnies qui assurent toutes sortes d'édifices.

L'ANDES A ÉTÉ LA PREMIÈRE À PAYER SES PERTES DE CHICAGO.

Copie d'une dépêche de Chicago:—
 Chicago, 11 Octobre 1871.

A la Compagnie d'assurance Andes:—
 Les pertes de l'Andes n'excéderont pas \$300,000.
 E. E. RYAN, Agent.

L'Andes est solvable et très forte. Elle a déjà commencé de payer ses pertes de Chicago.

J. B. BENNETT, Président

N. P. HARRINGTON, Agent,
 235, Rue St. Jacques, Montréal.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES—ANGLETERRE.—

Capital, 21 Millions Ster.—Deposé en Canada, \$150,000.—
 FEU.—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines de leurs contenus.

VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnable. Marques caractéristiques—Economie dans l'administration et bonus libéraux.

Voir exemples dans le prospectus.

MORLAND, WATSON & CIE.,
 Agents Généraux pour le Canada.

FRED. COLF, Secrétaire.
 A. TELLIER Sous-Agent.

Bureaux—355 & 287 Rue St. Paul.